CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 03 février 2020 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quarante-et-un-mille-sept-cent-quarante-six-dollars et vingt-neuf-cents (41,746.29$) de déboursés et de douze-mille-cinquante-sept-dollars (12,057.00$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cinquante-trois-mille-huit-cent-trois-dollars et vingt-neuf-cents (53,803.29$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION 2020-02-04**

**PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D’EAU POTABLE (PPASEP)-SUIVI DE L’APPLICATION DU MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 08 janvier 2020, la direction de l’eau potable et des eaux souterraines du Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques fait un suivi en lien avec l’application au Programme pour une protection accrue des sources d’eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en démarche pour changer le prélèvement d’eau de surface en prélèvement souterraine;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l’Environnement demande à la municipalité de réaliser un rapport d’analyse de vulnérabilité pour le site de prélèvement actuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a fait une demande d’aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d’eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT QUE si le site de prélèvement d’eau souterraine n’est pas en fonction le 1er avril 2021, la municipalité devra transmettre le rapport d’analyse de vulnérabilité pour le site de prélèvement actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait de fait du courriel du 08 janvier 2020 du Ministère de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-05**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS DE GRÉ À GRÉ-RÉALISATION D’UN RAPPORT D’ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ POUR LE SITE DE PRÉLÈVEMENT D’EAU DE SURFACE**

CONSIDÉRANT QUE le site de prélèvement d’eau souterraine ne sera pas en fonction pour le 1er avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit transmettre un rapport d’analyse de vulnérabilité pour le site de prélèvement d’eau de surface actuel au Ministère de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le 31 décembre 2020 pour être admissible au Programme pour une protection accrue des sources d’eau potable (PPASEP);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions de gré à gré pour la réalisation d’un rapport d’analyse de vulnérabilité pour le site de prélèvement d’eau de surface actuel.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-06**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR d’ACTIVITÉS DE LA FÊTE DU 150E**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité célèbre en 2020, son 150e anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT QU’un comité organisateur d’activités de la Fête du 150e doit être formé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme les personnes suivantes sur le comité organisateur des activités de la Fête du 150e, soit :

Mesdames : Messieurs :

Denise Otis Andrew Turcotte

Céline Mongeon Louis Blanchette

Louise Tapp Eddy Charest

Martine Thibault André Gagné

Christine Pelletier Donat Lemieux

Chantal Chenel

Diane Gauthier

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-07**

**DÉPÔT-RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-008-ENTENTE AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MATANIE-MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg a transmis copie d’une résolution portant le numéro 2020-01-008 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, intitulée : *Entente avec le service régional de sécurité incendie (SRSI) de la Matanie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt de la résolution numéro 2020-01-008 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-08**

**DÉPÔT-RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-008-ENTENTE AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MATANIE-MUNICIPALITÉ LES MÉCHINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Les Méchins a transmis copie d’une résolution portant le numéro 2020-008 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, intitulée : *Entente avec le service régional de sécurité incendie (SRSI) de la Matanie*;

En CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt de la résolution numéro 2020-008 de la Municipalité de Les Méchins.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-09**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 9301.00$-FONDS FDT-MRC DE LA MATANIE-2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière d’un montant recommandé de 9,301.00$, et ce, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) 2020 de la MRC de La Matanie pour l’acquisition de chaises pour le Centre communautaire et l’éclairage de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût et financement prévisionnel du projet totalise un montant d’environ douze-mille-cinq-cent-dollars (12,500.00$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière d’un montant de 9,301.00$ dans le Fonds de développement des territoires (FDT) 2020 de la MRC de La Matanie pour le projet « Amélioration des équipements de loisirs » qui permettra de faire l’acquisition de chaises pour le Centre communautaire et l’éclairage de la patinoire;

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-10**

**AVIS-ARRIÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé la liste des arriérages de taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à envoyé un avis recommandé aux propriétaires d’immeubles endettées envers la municipalité selon le délai prescrit par la Loi.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-11**

**APPROBATION-REDDITION DE COMPTES FINALE-AN 1-PROJET DE LOISIR INTERMUNICIPAL-PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé au Conseil municipal la reddition de comptes finale de l’An 1 pour le période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 du projet de loisir intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la reddition de comptes finale de l’An 1 pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 du projet de loisir intermunicipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-12**

**APPROBATION-REDDITION DE COMPTES FINALE-AN 2-PROJET DE LOISIR INTERMUNICIPAL-PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOÛT 2017**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé au Conseil municipal la reddition de comptes finale de l’An 2 pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 du projet de loisir intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la reddition de comptes finale de l’An 2 pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 du projet de loisir intermunicipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-13**

**APPROBATION-REDDITION DE COMPTES FINALE-AN 3-PROJET DE LOISIR INTERMUNICIPAL-PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé au Conseil municipal la reddition de comptes finale de l’An 3 pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 du projet de loisir intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la reddition de comptes finale de l’An 3 pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 du projet de loisir intermunicipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-14**

**APPROBATION-REDDITION DE COMPTES FINALE-AN 4-PROJET DE LOISIR INTERMUNICIPAL-PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé au Conseil municipal la reddition de comptes finale de l’An 4 pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2019 de l’An 4 pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2019 du projet de loisir intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la reddition de comptes finale de l’An 4 pour la période du 1er septembre 2018 au décembre 2019 du projet de loisir intermunicipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-15**

**ADJUDICATION DE MANDAT-RAPPORT FINANCIER 2019-RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit mandater une firme comptable externe pour la vérification des livres pour l’exercice financier 2019;

EN CONSQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des livres et la préparation du rapport financier pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2019;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-16**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-EMPLOI D’ÉTÉ CANADA 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière pour l’embauche d’un étudiant dans le cadre du programme « Emploi d’été Canada 2020 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d’aide financière pour l’embauche d’un étudiant dans le cadre du programme « Emploi d’été Canada 2020 »;

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents requis pour la demande au nom de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-17**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA-MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ-TRAVAUX D’ASPHALTAGE SECTEUR CENTRE DU VILLAGE-ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux d’asphaltage dans le secteur centre du village durant la saison estivale 2020 pour un montant estimé à plus de cent-mille-dollars (100,000.00$);

CONSIDÉRANT QUE le secteur centre du village est localisé dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d’asphaltage sont très couteux pour notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière d’un montant de cinquante-mille-dollars (50,000.00$) au député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé, pour des travaux d’asphaltage durant la saison estivale 2020.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-18**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT-ROUTE DE L’ANSE-À-LA-CROIX-MONSIEUR GILLES ST-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une correspondance du 03 février 2020 de Monsieur Gilles St-Laurent demandant à la municipalité l’autorisation afin qu’il puisse effectuer le déneigement de la route de l’Anse-à-la-Croix pour se rendre à son chalet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris en considération la demande formulée par Monsieur Gilles St-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Monsieur Gilles St-Laurent à effectuer le déneigement de la route de l’Anse-à-la-Croix et ce, à ses frais;

° Que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Monsieur Gilles St-Laurent de fournir à la direction municipale une preuve de couverture de responsabilité de son assureur.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les dix-huit (18) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h33, Fin : 19h42)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-19**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 03 février 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h43.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier